

# UNE OPAH-RR ?

## UNE OPPORTUNITÉ ET DES AVANTAGES



## DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES + DES SERVICES GRATUITS

- Assistance complète : étude de faisabilité, estimation du coût des travaux, des aides possibles, des loyers...
- Conseils sur les travaux les plus efficaces
- Un interlocuteur unique pour toutes les aides mobilisables pour votre projet.



## UN PROJET ?

02 31 53 73 73 - [contact@cdhat.fr](mailto:contact@cdhat.fr)

# RENSEIGNEMENTS

Mandaté par les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, le CDHAT est à votre disposition pour :

### > VOUS INFORMER

sur l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet.

### > ÉTABLIR UN PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

prenant en compte votre apport personnel, vos prêts éventuels et les subventions possibles.

### > MONTER VOTRE DOSSIER

de demande de subvention et assurer son suivi.



## PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

Tous les mardis de chaque mois de 10h à 12h

### DOMFRONT-EN-POIRAI

1<sup>ER</sup> MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - PLACE DE LA ROIRIE

### JUVIGNY-VAL-D'ANDAINE

2<sup>ÈME</sup> MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA COM. DE COMMUNES

26 AV. LÉOPOLD BARRÉ

### TINCHEBRAY-BOCAGE

3<sup>ÈME</sup> MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA MAIRIE - 5 BOULEVARD DU MIDI

### PASSAIS-VILLAGES

4<sup>ÈME</sup> MARDI : DANS LES LOCAUX DE LA COM. DE COMMUNES

6 PLACE DU MARCHÉ

02 31 53 73 73

[contact@cdhat.fr](mailto:contact@cdhat.fr)

[www.cdhat.fr](http://www.cdhat.fr)

@Groupe\_CDHAT

#CDHAT #OPAH



Conception / Réalisation : CDHAT - Février 2018. ©Tous droits réservés, DR. Ne pas jeter sur la voie publique.

## COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE DOMFRONT-TINCHEBRAY INTERCO ET ANDAINE-PASSAIS

# AMÉLIORATION DE L'HABITAT



**OPAH-RR**  
OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
DE REVITALISATION RURALE  
FÉV 2018 - FÉV 2023

# DES AIDES FINANCIÈRES POUR RÉNOVER ET ADAPTER VOTRE LOGEMENT



# C'EST LE MOMENT DE RÉNOVER VOTRE LOGEMENT

Les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais, mettent en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) jusqu'en février 2023.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides financières vous sont proposées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) à laquelle s'associent, sous certaines conditions l'Etat, le Département, la Région et les Communautés de Communes de Domfront-Tinchebray Interco et Andaine-Passais.



## ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant le dépôt du dossier complet à l'Anah

Renseignez-vous toujours avant de commencer les travaux

### > DES AIDES, POUR QUI ?

Ces aides s'adressent :

- aux propriétaires occupants sous conditions de ressources
- aux propriétaires bailleurs



### > CONDITIONS GÉNÉRALES

- Logement de plus de 15 ans
- Logement occupé après travaux à titre de résidence principale pendant 6 ou 9 ans
- Travaux réalisés par des professionnels et non commencés avant le dépôt du dossier de demande de subventions

## PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

### TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES

- Les travaux lourds de réhabilitation d'un logement indigne ou très dégradé.
- Les travaux d'amélioration dans un logement dont prioritairement :
  - Les travaux d'adaptation pour le maintien au domicile (handicap ou vieillissement)
  - Les travaux permettant des économies d'énergie

### MONTANT DES AIDES

#### SUBVENTIONS DE BASE

**DE 35 % À 50 %**

des dépenses subventionnables plafonnées à  
**20 000 € HT ou 50 000 € HT**  
selon la nature des travaux

#### AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR TRAVAUX EN FAVEUR D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

**Programme HABITER MIEUX**

**Bien vous chauffer tout en réduisant votre facture !**

**PRIME DE 2 000 € MAXIMUM**

#### Conditions :

- Réaliser des travaux améliorant la performance énergétique de votre résidence principale d'au moins 25 %
  - Ne pas dépasser les plafonds de ressources définis par l'Anah
- Ces aides sont cumulables avec :
    - Le crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro
    - Les chèques Eco-énergie de la Région
    - Les aides des caisses de retraite



## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

### TYPES DE TRAVAUX ÉLIGIBLES AUX AIDES

- Les travaux répondant à des situations d'insalubrité ou de dégradation ayant été diagnostiquées préalablement.
- Les travaux permettant des économies d'énergie (gain énergétique supérieur à 35 %)

### MONTANT DES AIDES

#### SUBVENTIONS DE BASE SELON LA NATURE DES TRAVAUX

**DE 25 % À 35 %**

des dépenses subventionnables plafonnées à  
**60 000 € HT ou 80 000 € HT par logement**

+

**Programme HABITER MIEUX**

**Prime 1 500 €** si les travaux concourent  
à un gain énergétique supérieur à 35 %

- L'octroi des aides aux travaux est conditionné à la signature d'une convention à loyer maîtrisé avec l'Anah qui fixe un certain nombre d'engagements à respecter sur les plafonds de loyer et le niveau de ressources des locataires.
- Ces aides sont cumulables avec :
  - L'Eco-prêt à taux zéro
  - Les chèques Eco-énergie de la Région

